



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 MAI 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 42

Procurations : 8

Votants : 47

Le vingt mai deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 12 mai 2021 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Menetou-Râtel sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : mercredi 12 mai 2021

Délibération n° 052/2021

Objet : Avis sur la demande de modification des installations du CNPE de Belleville sur Loire

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, CHENE Emmanuel, FONTAINE Claude, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, FAUROUX Laurent, SCOUBE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Etaient absents excusés :

M. RIMBAULT Jean-Claude donne pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie donne pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme RUELLE Thérèse donne pouvoir à Mme PERONNET Anne
M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. CHARLON Alain a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. KATITSCH Michel

Secrétaire de séance : M. VAN DER PUTTEN Bruno

Le groupe EDF, exploitant des installations nucléaires au CNPE de Belleville-sur-Loire, a déposé une demande de modification de ses installations et de modification des prescriptions relatives aux prélèvements et rejets du site. L'autorité de sûreté nucléaire a jugé cette demande recevable conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est demandé aux conseillers communautaires, d'émettre un avis sur cette demande.

Il est rappelé que les élus ne doivent pas s'investir directement et personnellement dans les projets auxquels ils pourraient avoir un intérêt personnel, au risque de voir la délibération annulée. Il est donc demandé aux conseillers communautaires concernés de s'absenter le temps de la

discussion de l'affaire en cause, et de ne pas prendre part au vote final (salariés du CNPE ou prestataires compris).

Messieurs VAN DER PUTTEN, BILLAUT, RENAUD ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- PREND acte de l'avis de sureté nucléaire
- N'EMET pas d'avis sur la demande de modification des installations du CNPE de Belleville s'estimant non compétent pour émettre un avis technique sur le sujet.

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 31/05/2021

Le Président

Laurent PABIOT

